



Etablissement Public Local d'Enseignement
Et de Formation Professionnelle Agricole
Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy

<http://eplefpah-78.fr/cfppah/>

CFPPAH
Bruno NEVEU - Directeur

Route Forestière des Princesses
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01 30.87.18.40

Marie DUPONT-ROUGIER
Tél. : 01 30.87.18.44
marie.dupont-rougier@educagri.fr

CERTIFICAT INDIVIDUEL DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT

OBJECTIFS : Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits pour son propre compte

- Connaître la réglementation et sécurité environnementale
- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Connaître et choisir les méthodes alternatives à la lutte chimique

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Diaporama - Remise de documents pédagogiques
- Echanges d'expériences

PUBLIC VISÉ

- Professionnels qui **utilisent des produits**, ayant des **fonctions d'encadrement** ou impliqués dans le choix et l'achat de produits (exploitant agricole, responsable d'un domaine privé, chef de service en collectivités territoriales,...)

TARIFS

Prise en charge financière par le FAFSEA pour les salariés agricoles..
Autre public nous consulter pour obtenir un devis

PRÉ REQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ORGANISATION

- 2 jours continus soit 14 heures
- 9h-12h30 / 13h30-17h00
- au CFPPAH de St-Germain-en-Laye ou en intra

QUALITÉ DU FORMATEUR

- Fanny BROUARD – Formatrice CFPPAH

*Le programme sera adapté à des groupes constitués par filière et zone d'activités (3D ; ETA: viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures, horticulture-pépinière ; entreprises de travaux en ZNA).
Il sera pris en compte les particularités des territoires régionaux voire locaux dont le groupe est originaire.*

CONTENU DE LA FORMATION

→ Réglementation et sécurité environnementale (4h)

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques, AMM, Usages
- Réglementation du transport et du stockage
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Risques pour l'environnement, voies de contamination (dangers et situations d'exposition)
- Prévention des risques (stratégies adaptés aux zones, pratiques adaptées pour le transport, le stockage et du traitement des résidus, les manipulations, les épandages)
- Traçabilité
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers

→ Produits phytosanitaires et santé humaine : Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public (4h)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dangers et situations d'exposition)
- Types de mesures à prendre pour réduire les risques (estimation des risques, prévention, protection, utilisation, consignes et réglementation)
- Conduite à tenir en cas d'intoxication et d'accident (symptômes, mesures d'alerte, signalement, formation, consignes d'intervention, informations)

→ Réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques, méthodes alternatives (7h)

- Techniques alternatives (Méthodes et produits de biocontrôle)
- Lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques ...)

→ Vérification des connaissances – 30 questions (1h)

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Appréciation des acquis des stagiaires :

- Test QCM informatique en fin de formation

Appréciation de la satisfaction des stagiaires

- Bilan de fin de formation

Remise d'un bordereau de score aux stagiaires ayant réussi au test pour permettre l'obtention administrative du certiphyto visé

Obtention du Certiphyto par voie de QCM

Si vous pensez détenir toute les connaissances nécessaires, sachez que vous pouvez obtenir votre Certiphyto par voie de QCM.

Le CFPPAH propose des tests pour toutes les catégories de certiphyto.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.